

## Compte Rendu du CA de l'UL du 13/04/2021 par le SNPTES

Le CA débute à 9h05

### 1. Informations du Président

Accueil des nouveaux élus étudiants et de Norman MATTHIEU, remplaçant Evelyne MULLER dans le Collège B.

Ma thèse en 180 secondes s'est tenu, malgré le confinement.

Premières mesures de la LPR toujours en cours.

Audition semaine dernière avec le jury LUE. Premier retour : le jury a félicité l'établissement sur la trajectoire recherche, il y a eu des questions sur l'après, le fonctionnement du système, etc.

Conseil Métropolitain de Metz avec débat sur la situation de l'Université de Lorraine. Le Président n'est pas en accord avec tous les points soulevés dans un rapport à destination de la Métropole.

Modification du Règlement Intérieur de l'UL proposé au Sénat Académique pour mettre en place une Conférence Territoriale (UL + Collectivités avec lesquelles l'UL a des implantations).

Le représentant de Metz Métropole veut rassurer tout le monde sur le débat d'hier soir. Le rapport rappelle un certain nombre de points qui font consensus et qui sont des réussites. Mais certains points évoqués ne dépendent pas des instances nationales. Les questions soulevées par des universitaires, des gens qui innovent, des entreprises etc. se posent tous les jours. Il fallait traduire une vision métropolitaine des questions, la voix est forcément différente de celle du Président. S'il avait dû rédiger le rapport avec sa casquette de Pr. UL, il n'aurait pas produit le même rapport mais il l'a fait avec sa casquette d'élu Metz Métropole. Il faut se féliciter du regard messin sur l'UL qui va permettre que les territoires travaillent mieux. Le Cabinet de la Ministre s'intéresse d'ailleurs à ce rapport.

Président : a un regret, que la Métropole regarde seulement un opérateur (UL) mais pas tous les acteurs. Il maintient que le rapport minimise ce qu'a fait la création de l'UL pour les territoires. Il espère que ce qui est proposé ce sont bien des assises de l'ESR et pas autre chose. Il veut être associé. Ce n'est pas en faisant une somme de problèmes qui remontent au niveau institutionnel et représentent seulement une infime partie de la réalité que cela devient une réalité.

### 2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 9 mars 2021

Vote : unanimité pour

### Enjeux stratégiques

#### 3. Covid-19 : point de situation (information, échanges)

Président : on peut continuer à accueillir les étudiants dans les mêmes conditions, mais les examens doivent avoir lieu à distance en avril. Les informations arrivent

régulièrement, en dernière minute. Deux conséquences : déplacement des vacances scolaires (pas universitaires) et examens devant se tenir à distance. L'UL a maintenu son calendrier universitaire mais en trouvant des aménagements pour les composantes ayant des calendriers particuliers. Beaucoup d'étudiants partent en stage début avril et abandonnent leur logement, donc si on décale les calendriers cela complique leur situation. Mais pour les enseignants-chercheurs évidemment il peut être difficile de concilier calendrier scolaire pour les enfants et calendriers des enseignements.

L'UL va lancer une campagne de vaccination de ses personnels (pour ceux qui entrent dans les catégories pour lesquelles la vaccination est possible). Sachant que si la proportion de variants sud-africains est trop grande, le vaccin Astra Zeneca n'est pas assez efficace (Moselle) : il faudra plutôt utiliser le Janssen.

Des soucis quant aux vacances avec ces calendriers différents, concernant les gardes d'enfants, etc.

Fermetures administratives des IUT : le DGS est en discussion avec eux. Mais est-ce que cela impose des congés supplémentaires ? Il faut que chacun fasse un effort. Maintenir une ouverture alors qu'il n'y a personne cela pose une question... Il n'y a d'ailleurs qu'une composante concernée.

#### **4. Calendrier d'évaluation et de contractualisation (information, échanges)**

VP CA : décalage de la vague C confirmé. Des ajustements ont eu lieu à l'UL pour reconfigurer les calendriers. Le calendrier institutionnel n'est pas modifié : même durée de mandat pour le Président, les élus des conseils, etc. Élection des directeurs de Pôles et Collégiums début 2022, Conseils Centraux puis Président mai-juin 2022. Selon les dossiers, ils seront traités soit à cheval entre 2 équipes politiques, soit par la nouvelle. Le nouveau contrat débute en janvier 2024. Les étudiants élus le sont bien pour 2 ans, donc ils seront toujours dans les Conseils après les élections du printemps prochain.

#### **5. Plan d'égalité Femme-Homme**

Chargé égalité diversité inclusion (EDI) : le vote se fera au CA du 1<sup>er</sup> juin, ici il s'agit juste de présenter les premières conclusions du GT.

L'originalité de l'Égalité Femme-Homme FH à l'UL est d'être incluse dans l'EDI. Quatre axes de travail sont définis. On constate encore des inégalités de rémunération (axe 1), d'accès dans les corps-grades et fonctions qui explique le point précédent (axe 2), les femmes ont plus souvent recours au temps partiel et au télétravail (axe 3). Un dispositif de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) est à intégrer dans la lutte contre toute forme de discrimination (axe 4).

Propositions :

- Axe 1 : proposer un focus sur ce point, mettre en place un observatoire de la mixité et améliorer la qualité de l'information aux agents sur les conséquences de leurs choix ;
- Axe 2 : valoriser la mixité, sensibiliser les personnes, constituer un réseau professionnel féminin, sensibiliser sur les biais de genre, engager des actions marquantes, décisives et a fortiori de grande envergure pour dynamiser le lancement du plan EFH et surtout la politique EDI (théâtre, e-learning obligatoire pour les personnes en situation d'encadrement ;
- Axe 3 : mieux accompagner le retour au travail ;
- Axe 4 : améliorer le dispositif d'alerte, former les personnes en matière d'EDI, améliorer la communication sur les jugements rendus par les commissions disciplinaires, établir un bilan genré du harcèlement moral et l'analyser.

## **Ressources Humaines**

### **6. Cadrage du Dispositif d'Intéressement – Université de Lorraine (DI-UL)**

VP RH : pourquoi mettre en place un nouveau dispositif indemnitaire de fin d'année ? L'UL voulait faire évoluer le dispositif d'intéressement. Principes fondateurs : équité, introduire de la cohérence avec l'Entretien Professionnel, remplacer la Prime d'Intéressement existante en gardant les éléments structurants et rester au plus près des réalités de terrain.

L'autonomie de décision des composantes, le mode de financement, les planchers (200 €) et plafonds (2 000 €) ne changent pas. Mais il faudra justifier des sommes versées au-delà de 1 600 €.

Un représentant du Collège A estime que ce dispositif est à l'honneur de l'Établissement. L'intéressement est un puissant moyen de remercier ceux qui s'engagent bien au-delà du nécessaire.

Un représentant BIATSS ajoute que c'est très bien de tenir compte de l'implication des personnels.

Un représentant étudiant s'interroge : pourquoi le CT est-il majoritairement contre ?

Président : pour une partie des Organisations Syndicales, il ne devrait pas y avoir de primes, par principe. Et parfois les positions nationales et locales sont différentes.

Une représentante du Collège A note qu'il pourrait y avoir une baisse considérable pour des agents qui s'impliquent particulièrement, surtout cette année.

Président : la prime ne baisse pas, il suffit de justifier les primes les plus hautes.

Un représentant BIATSS indique que le SGEN est pour, mais faudrait augmenter les rémunérations des fonctionnaires. Ce qui est bien c'est le cadrage du dispositif, la justification, etc. On évite ainsi certaines dérives.

Un autre représentant BIATSS se demande ce qui se passe si l'agent n'a pas d'entretien professionnel

Président : c'est aussi un levier qui permet que les entretiens professionnels aient lieu.

Vote : 3 contre, 4 abstentions, autres pour.

*Votre élu s'est prononcé contre, cf. la position du SNPTES présentée par ailleurs au CT. Nous ne sommes pas par principe contre un système de prime, mais le dispositif mis en place est peu ou prou identique à la Prime d'intéressement, avec le même manque de transparence, la même inégalité en fonction des composantes, etc.*

### **7. Modification des modalités du télétravail régulier**

VP RH : lancement de la campagne de télétravail 2021-2022. À différencier du travail à distance dans le cadre de la pandémie. L'expérimentation sur le télétravail régulier est bien sûr perturbée par la situation actuelle.

DRH : nouveautés pour la prochaine campagne : abandon de la condition d'ancienneté de 1 an pour effectuer la demande ; une ½ journée possible pour les gens travaillant sur 9 ½ journées ; on reste à 2 jours maximum par semaine car le télétravail ne doit pas devenir le mode de travail majoritaire. On peut toujours compléter par du télétravail ponctuel.

Vote : 1 abstention, autres pour.

## **8. Valorisation du parcours professionnel des contractuels BIATSS : grilles de rémunérations des personnels Contractuels BIATSS**

## **9. Campagne d'avancement à la classe supérieure des enseignants contractuels**

Vote groupé sur les points 8 et 9 : 2 contre, autres pour.

## **10. Campagnes d'avancement de corps et de grade des personnels contractuels : volume de promotions**

## **11. Actualisation du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Vote groupé sur les points 10 et 11 : 2 contre, autres pour.

### **Vie Institutionnelle**

## **12. Désignation des représentants des étudiants du Conseil d'Administration au Bureau du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine**

Président : 1 représentant de chaque liste élue est nécessaire pour les usagers (FEDELOR, UNEF, FSE).

Chaque liste présente un titulaire et un suppléant. N. MATTHIEU remplace E. MULLER en tant que suivant de liste au Collège B.

Vote : unanimité pour.

## **13. Désignation des représentants des étudiants du Conseil d'Administration aux commissions et comités de l'Université de Lorraine**

### **a. Commission Stratégie numérique : 1 candidat / 1 siège**

Vote : unanimité pour.

### **b. Commission Immobilier et Transition Énergétique 1 candidat / 1 siège**

Vote : unanimité pour.

### **c. Commission Handicap : 2 candidats / 2 sièges**

Vote : unanimité pour.

**d. Comité FSDIE : 2 candidats / 1 siège**

Vote : 6 abstentions, 14 voix pour FEDELOR, 3 pour FSE

**e. Comité CVEEC : 2 candidats / 1 siège**

Vote : 7 abstentions, 15 voix pour FEDELOR, 2 pour FSE

**14. Modification du Règlement Intérieur du Collégium Santé : liste des invités du conseil**

Vote : 1 abstention, autres pour.

**15. Exercice des compétences du Conseil d'Administration : modification de la délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président de l'Université en matière de subventions aux tiers**

VP CVU : le CA doit se prononcer sur les subventions attribuées notamment dans le cadre des subventions FSDIE. Cela allonge les processus (délais de 1,5 à 2 mois). Il est proposé que le Président puisse se prononcer lui-même en vertu de la délégation de pouvoir que le CA peut lui attribuer. Les critères d'attribution seront toujours votés par le CA, ainsi que la répartition de la Contribution à la Vie Étudiante Et de Campus (CVEEC). Un bilan de son utilisation passera toujours devant le CA.

Vote : 2 contre, autres pour.

**Recherche & Valorisation****16. Réponses à l'Appel à Projets 2021 du Conseil Régional de la Région Grand Est :****« Projet doctoral »****« Jeunes chercheurs »**

VP recherche : appel à projet nouveau (dans le sens où il est assez fortement modifié, entre autres les 2 appel sont couplés) : lien avec les priorités régionales (20% de projets blancs) ; chaque Université peut déposer 25 projets classés. À l'UL, une répartition de ces projets a été réalisée entre les Pôles Scientifiques et le classement s'est fait au niveau du CCOSL.

Vote sur le volet Projet doctoral : 1 NPPV, autres pour.

Vote sur le volet Jeunes chercheurs : unanimité pour.

## **Formation & Insertion Professionnelle**

### **17. Réponse à l'Appel à Projets « Pacte Compétences » de la Région Grand Est**

VP CF : cet AAP fait suite à 3 autres AAP : un premier pour l'Alsace seule, un deuxième sur les Grandes Écoles, et un 3<sup>ème</sup> sur les IUT. Il s'agit ici de développer l'attractivité et les talents de haut niveau, ainsi que de transformer la recherche et les compétences en innovation au bénéfice des entreprises régionales. Budget de 11 M€ dont 6 en investissement et 5 en fonctionnement. La priorité est donnée aux BUT, LP et formations d'ingénieurs. Enjeux : transition numérique, industrielle et/ou environnementale.

Vote : unanimité pour.

### **18. Détermination des capacités d'accueil en 1<sup>er</sup> cycle des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie – rentrée 2021**

VP CF : avec la fin du numerus clausus (sauf pour les redoublants de PACES), on doit définir des capacités d'accueil dans chaque Université. Le numerus clausus était de 550 en 2020 (et 211 en 2021 pour les redoublants).

Pour l'ensemble des filières (médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique) et l'ensemble des typologies d'étudiants (numerus clausus, PASS, LAS, etc.) on arrive à 642 places. Il faut conserver la qualité de la formation, trouver les lieux de stage, honorer nos engagements avec le Luxembourg (des places sont réservés aux étudiants de ce pays).

Le représentant de Metz Métropole juge que cette proposition ne répond pas à la demande ministérielle, car les collectivités territoriales n'ont en effet pas été sollicitées pour donner leur avis. Par ailleurs, l'UL a augmenté ses capacités d'accueil bien moins fortement que d'autres universités, on ne peut donc parler d'ambition lorraine. Par ailleurs, le CHR Metz n'est pas suffisamment impliqué.

VP CF : effectivement il doit y avoir concertation, mais c'est l'ARS qui doit piloter et elle a reconnu que cette année cette concertation n'était pas possible.

Un représentant du Collège A, Doyen de la Faculté de Médecine de Vandoeuvre, indique que cela fait 2 ans qu'on sollicite le CHR pour une formation commune, et on attend des retours. Par ailleurs, certes Nantes et Brest ouvrent beaucoup plus de possibilités en 1<sup>ère</sup> année, mais ces universités mettent en place un « numerus clausus » caché à l'entrée du 2<sup>ème</sup> cycle, ce que l'UL se refuse à faire.

Vote : 1 abstention, autres pour.

### **19. Politique tarifaire de la Formation Tout au Long de la Vie 2021-2022**

### **20. Calendrier de l'année universitaire 2021-2022 : règles générales (rectificatif)**

Vote groupé sur les points 19 et 20 : unanimité pour.

## **21. Création du Diplôme Universitaire (DU) Dissociation, processus psychopathologiques et prise en charge psychothérapeutique des traumas complexes**

Un représentant du Collège A souhaiterait que les enseignants en psychiatrie, qui n'ont pas été sollicités pour ce DU, puissent avoir le temps de terminer les discussions avec les porteurs.

VP CF : on peut représenter le document au CF de mai.

Président : propose de reporter le vote.

## **22. Ouverture d'un parcours-type au sein du Master Nutrition et Sciences des Aliments(NSA) – rentrée 2021**

## **23. Ouverture d'un parcours-type au sein de la Licence Professionnelle Métallurgie – rentrée 2021**

## **24. Ouverture de formations en apprentissage – rentrée 2021**

Vote groupé sur les points 22 à 24 : unanimité pour.

## **25. Mise en place d'un télé service de traitement des recours gracieux dirigés contre certaines décisions prises par l'Université de Lorraine en matière de scolarité**

SG UL : recours gracieux : 400 à 600 par an reçues à la DFOIP, mais les canaux d'arrivée sont multiples, ce qui allonge les délais au-delà des 2 mois réglementaires et complique le suivi.

Si le télé service est mis en place, la nécessité de suivi est forte, et il devient le seul mode de recours par voie électronique.

Vote : unanimité pour.

### **International**

## **26. Politique d'exonération des Droits d'Inscription Différenciés des Étudiants Extracommunautaires - années universitaires 2021-2022 et 2022-2023 : ajout relatif aux conventions avec l'association des directeurs d'IUT (ADIUT)**

VP CA : la délibération de décembre 2020 fixe la politique d'exonération pour 2021-2023 (cf. CR de ce CA). Les programmes de l'ADIUT rentraient dans le périmètre de l'exonération, mais on cherche à exploiter des pistes pour les prendre « hors quota » des 10% d'étudiants non boursiers. Il faudrait faire reconnaître leur caractère international par le Ministère. Mais cela ne sera pas réglé à la rentrée prochaine, il est donc proposé de les inclure dans la délibération de décembre 2020.

Vote : 2 abstentions, autres pour.

## **27. Modalités de mise en œuvre du master conjoint Erasmus MUNDUS DENSYS : répartition des « participation costs » acquittés par les étudiants**

VP CA : Les participations costs sont reçus par l'UL de la part de l'Europe pour financer en partie les frais du Master, les étudiants ne payant rien. Maintenant que la formation est ouverte, il est proposé entre autres au CA de répartir les montants récupérés par l'UL et de préciser que les étudiants de ce master ne sont pas concernés par l'exonération des Droits d'Inscription Différenciés des Étudiants Extracommunautaires étant donné qu'ils ne payent pas de frais.

Vote : unanimité pour.

Fin du CA : 13h20

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs